

## Marie Moret à monsieur Trouilloud, 3 mars 1888

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 41 (3)

Collation1 p. (500r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à monsieur Trouilloud, 3 mars 1888, consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45271>

### Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [3 mars 1888](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familière

Destinataire [Trouilloud](#)

Lieu de destination 11, rue Bertin Poirée, Paris

Scripteur / Scriptrice [Inconnu](#)

### Description

Résumé Marie Moret adresse à monsieur Trouilloud un exemplaire du *Devoir* du 22 janvier 1888 qui contient la biographie de Godin, ainsi qu'un exemplaire du 5 février 1888, dont l'« Avis au lecteur » montre que le journal a la rédaction qu'il lui faut. Elle lui explique que *Le Devoir* n'a pas besoin de nouvelle collaboration, que le journal a plus de matières qu'il ne peut publier, qu'il doit rester dans la ligne pacifique et progressive de Godin et qu'il n'est soutenu que par ses ressources personnelles.

# Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#)

Personnes citées[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Œuvres citées

- « Jean-Baptiste André GODIN », *Le Devoir*, t. 12, n°489, 1888, p. 49-62. [En ligne : <http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?P1132.12/50/100/860/0/0>, consulté le 22 juin 2022]
- *Le Devoir*, t. 12, n°491, 1888, p. 81-96. [En ligne : <http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?P1132.12/90/100/860/0/0>, consulté le 22 juin 2022]

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 24/02/2023

Dernière modification le 06/12/2023

---

Liège, Familière  
3 Mars 1888

Monsieur Croisilloud,

Conformément au désir exprimé par votre lettre d'hier, je vous envoie par ce courrier, et à la même adresse que la présente, un exemplaire du Dévoir du 22 janvier dernier qui contient la biographie de mon mari dont je vous ai parlé précédemment.

Sous la même bande, je vous envoie également l'exemplaire du 5 Février qui vous fera voir, par l'avis à nos lecteurs que le Dévoir a la rédaction qu'il lui faut.

Des offres de collaboration semblables à celles que vous me faites m'arrivent de différents cotés.

Et toutes je ne puis que

répondre la même chose :

1<sup>e</sup> Le Dévoir a plus de matières qu'il n'en peut intégrer;

2<sup>e</sup> Il faut qu'il reste dans la ligne à la fois pacifique et progressive tracée par mon mari et n'insère rien qui ne soit en accord avec les sentiments de son fondateur;

3<sup>e</sup> Enfin, comme il n'est dorénavant soutenu que par mes ressources personnelles, lesquelles n'ont rien de comparable à celles de mon mari, il faut qu'il restreigne ses dépenses.

La conséquence, Monsieur, est qu'il n'accepte pas de collaborateurs ~~et~~ dehors de son personnel d'ici.

Sensible néanmoins à votre offre je vous prie d'agréer, Monsieur mes civilités parfaites.

Marie Godin

